

Marion LANNOY, médiatrice familiale



À la suite d'une licence en psychologie, Marion voulait travailler dans l'humain. Elle s'est donc tournée vers la médiation familiale.

Marion a obtenu son Diplôme d'Etat Médiation Familiale après une formation de deux ans à l'ICP (Paris).

La médiation familiale est une démarche mise en place pour accompagner les familles qui connaissent des conflits ; souvent dans les cas de séparation, divorce, conflit parent/adolescent, conflit au sein d'une fratrie mais également lors d'une succession.

Les personnes qui font appel à un médiateur peuvent être accompagnées de leur avocat, de leur notaire ou venir seules. La médiation commence par un entretien d'informations

d'environ une heure puis est suivi de 4 à 5 séances.

C'est un engagement libre et volontaire qui peut être proposé au cours ou à la suite d'un jugement ou une décision de justice (comme une procédure de divorce). La médiation est également une solution alternative et complémentaire à la justice.

Les personnes sont soutenues par le médiateur, un tiers neutre, impartial, confidentiel et indépendant. Il est là pour aider à prendre des décisions qui les concernent et à faire avancer le conflit tout en écoutant et en dirigeant la conversation pour trouver des solutions qui conviennent à chacun.

L'espace de médiation est une bulle pour se mettre d'accord, se sentir écouté, reconnu dans ses besoins et écouter l'autre.

Les décisions sont prises « en équipe » plutôt que les uns contre les autres. Elles reposent sur la liberté et la responsabilité des personnes.

Marion souhaite ouvrir un cabinet sur notre commune une à deux journées par semaine pour commencer à partir du mois de septembre. Elle aimerait également organiser une soirée d'information à la médiation familiale ouverte à tous.

Lorsque son cabinet sera ouvert Marion pourra recevoir les familles en journée mais également en fin de journée.

CONTACT :

Marion LANNOY

☎ 07 81 61 32 13

marionlannoy.mediation35@gmail.com